



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant monsieur Philippe VAVASSEUR, de la délégation régionale d'électricité de France (EDF) en tant que membre du premier collège représentant les entreprises publiques au sein du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant le départ à la retraite de monsieur Philippe VAVASSEUR ;

Considérant le courrier du 28 septembre 2022 du directeur de l'Action Régionale EDF Hauts-de-France, proposant la nomination de madame Alison MARQUILLY, pour représenter les entreprises publiques au sein du 1er collège du CESER ;

Considérant la délibération du bureau de l'union régionale de l'UNSA des Hauts-de-France en date du 15 novembre 2022 votant à l'unanimité le retrait du mandat de conseiller du CESER de monsieur Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE ;

Considérant la délibération du bureau de l'union régionale de l'UNSA des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2022 désignant madame Nathalie LIOTARD, pour représenter l'union régionale de l'UNSA au sein du CESER ;

Vu la démission de monsieur Luc POTTERIE du 12 janvier 2023 en tant que membre du premier collège représentant l'union des entreprises de proximité (U2P) ;

Considérant le courrier du 30 janvier 2023 de l'union des entreprises de proximité (U2P) proposant la désignation de monsieur Morgan ISAAC en remplacement de monsieur Luc POTTERIE ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

<b>1<sup>er</sup> collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b>		
<b>Rubrique</b>	<b>Attribution</b>	<b>Représentants</b>
Employeurs et entrepreneurs	Union des entreprises de proximité (U2P)	- M. Gabriel HOLLANDER - <b>M Morgan ISAAC</b> (en remplacement de M Luc POTTERIE) - Mme Marie-José ORLOF - M. Paul PECHON
Infrastructures	Entreprises publiques	- M. Laurent CANTAT-LAMPIN - <b>Mme Allison MARQUILLY</b> (en remplacement de M. Philippe VAVASSEUR)

<b>2<sup>ème</sup> collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés</b>	
<b>Organisation</b>	<b>Représentant</b>
Union régionale UNSA	- M. Philippe DUME - Mme Dorothee SELLIER - <b>Mme Nathalie LIOTARD</b> (en remplacement de M. Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE)

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional des Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**10 FEV. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY